Déclaration à la presse du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la République centrafricaine, 13 février 2019

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu le 7 février 2019 un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, sur la République centrafricaine.

Les membres du Conseil se sont félicités de la signature, le 6 février 2019 à Bangui, de l'Accord pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par les autorités centrafricaines et 14 groupes armés, à l'issue des pourparlers de paix qui se sont tenus à Khartoum du 24 janvier au 5 février 2019 dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et sous les auspices de l'Union africaine.

Les membres du Conseil ont rendu hommage aux parties prenantes centrafricaines, y compris aux représentants de la société civile, des partis politiques et des associations religieuses, pour leur engagement et ont vu dans la signature de cet accord de paix un important progrès sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine et du plein rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays.

Les membres du Conseil ont salué le rôle de premier plan joué par l'Union africaine dans le processus de paix et de réconciliation et les pourparlers de paix tenus à Khartoum ainsi que la contribution et l'appui précieux apportés par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également salué le rôle joué par le Soudan, qui a organisé et soutenu les pourparlers de paix, ainsi que l'engagement résolu des autres pays voisins et des organisations régionales qui faisaient partie du Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine.

Les membres du Conseil ont engagé les parties prenantes centrafricaines à appliquer l'accord de paix, de bonne foi et sans tarder, afin de répondre aux aspirations du peuple centrafricain à la paix, à la sécurité, à la justice, à la réconciliation, à l'intégration et au développement, et ont souligné qu'il importait que l'accord soit appliqué en toute transparence et avec la participation des organisations de la société civile, y compris des associations de femmes et de jeunes. Ils ont également réaffirmé leur soutien au Président Faustin-Archange Touadéra et l'ont encouragé à consolider et à renforcer l'adhésion nationale à l'accord de paix. Ils ont accueilli avec satisfaction à cet égard l'accord sur la mise en place d'un mécanisme de suivi visant à appuyer l'application de l'accord de paix avec la participation des parties prenantes centrafricaines, aux niveaux national et local, et des partenaires internationaux de la République centrafricaine.

Les membres du Conseil ont exhorté les groupes armés à cesser toutes formes de violence contre les civils, les soldats de la paix des Nations Unies et le personnel humanitaire, toute activité de déstabilisation et toutes restrictions à la liberté de circulation des personnes et à l'acheminement de l'aide humanitaire, et à déposer leurs armes, immédiatement et sans condition, conformément aux engagements pris dans l'accord de paix. Ils ont également souligné la nécessité urgente d'appliquer effectivement le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement des autorités centrafricaines.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il était impératif de traduire en justice les auteurs des violations du droit international humanitaire et des atteintes aux droits de la personne et violations de ces droits, y compris de celles perpétrées contre les enfants et des actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre commis en temps de conflit, et ont souligné que l'impunité devait être combattue au moyen de mécanismes de justice transitionnel d'une manière qui contribue à une réconciliation nationale durable.

Les membres du Conseil ont demandé aux pays voisins, aux organisations régionales et à tous les partenaires internationaux de soutenir l'application de l'accord de paix et de coordonner leur action afin de permettre à la République centrafricaine de connaître une paix et une stabilité durables.

Les membres du Conseil ont exprimé leur intention de suivre de près l'application de l'accord de paix et ont réaffirmé leur soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui continuera d'aider les autorités et le peuple centrafricains dans les efforts qu'ils feront pour instaurer une paix et une stabilités durables dans le pays, comme le Conseil l'en a chargé dans sa résolution 2448 (2018).